

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 14 DECEMBRE 2023**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 37  
Nb. de représentés : 09  
Nb. d'absents : 07

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre à 17h08, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

**AFFAIRE N° 30/1444 :**

Rapport d'activité de SIDELEC au titre de l'année 2022

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. FONTAINE Michel, OMARJEE Mohammad, TEVANE Jean François, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, PAPPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphane, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

**REPRESENTE (S) :**

MM. SIGISMEAU Béatrice (par Monsieur David LORION), AHO NIENNE Sandrine (par Madame Hélène ARAYE), VALY Nazir (par Monsieur Mohammad OMARJEE), ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine (par Madame Edmée RAYMOND), KHELIF David (par Monsieur Jonhy BALZANET), PERIANAYAGOM Albert (par Monsieur Philippe POTIN), HOARAU Berthe Denise (par Madame Anne Marie PAPPY), NARIA Olivier (par Monsieur Stephen BELLON), RAVAT Adame (par Madame Pascaline BOYER).

**ABSENTS :**

MM. DIJOUX Stéphane, MALET Viviane, ACAPANDIE Freddy, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Monsieur Mohammad OMARJEE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 18 décembre 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 07 décembre 2023.



Michel FONTAINE

**Affaire n°30/1444 : Rapport d'activité de SIDELEC au titre de l'année 2022.**

*Direction des Equipements Publics et du Patrimoine Bâti - Direction Générale des Services Techniques*

Le Maire rappelle à l'Assemblée, que conformément aux dispositions de l'article L5211-39 du Code général des collectivités territoriales, il y a lieu de communiquer au Conseil Municipal le rapport annuel d'activité pour le compte de l'année 2022, retraçant l'activité du SIDELEC REUNION.

En 2022, le SIDELEC Réunion a dû faire face à des problématiques liées à la passation des marchés à bons de commande (Accord Cadre en appel d'offres ouvert). Sur cette année, les travaux d'électrification n'ont pu être réalisés que dans le cadre de marchés publics à procédure adaptée pour de plus faibles montants que les années précédentes.

En ce qui concerne Saint-Pierre, le montant des commandes de travaux en 2022 s'élève à 1 068 848 €. L'activité en 2022 pour l'ensemble des collectivités membres de la Réunion s'élève à 7,3 millions d'euros.

Pour faire face aux dépenses des travaux en 2022, le Sidélec a perçu différentes recettes dont les subventions du Fonds d'amortissement des charges d'électricité (Facé), des subventions au titre de l'article 8 relative à l'enfouissement des réseaux et de la part couverte par le tarif (PCT) pour un montant de 10 011 572 Euros.

En 2022, 2 287 demandes d'autorisation d'urbanisme ont été instruites par les services du Sidélec dont 481 raccordements nécessitant des travaux et/ou de renforcement du réseau électrique évalués à 12 millions d'euros. En ce qui concerne la ville de Saint-Pierre, 230 demandes ont été instruites pour un montant de 844 553 euros.

**Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

- **DE PRENDRE ACTE du rapport d'activité du SIDELEC REUNION pour l'année 2022.**



P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE

Michel FONTAINE